



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 3 du 12 septembre 2017



Campagne 2017-2018



A retenir cette semaine :

Colza

- Les semis sont terminés et les dernières levées se font dans de bonnes conditions d'humidité du sol.
- Les dégâts de petites altises sont en diminution avec localement des pressions plus fortes.
- Mise en place des pièges dans les parcelles semées pour surveiller l'arrivée des ravageurs.
- grosses altises : **premières captures enregistrées**. Les captures de grosses altises dans les cuvettes sont encore faibles.
- **tenthrede localement**.

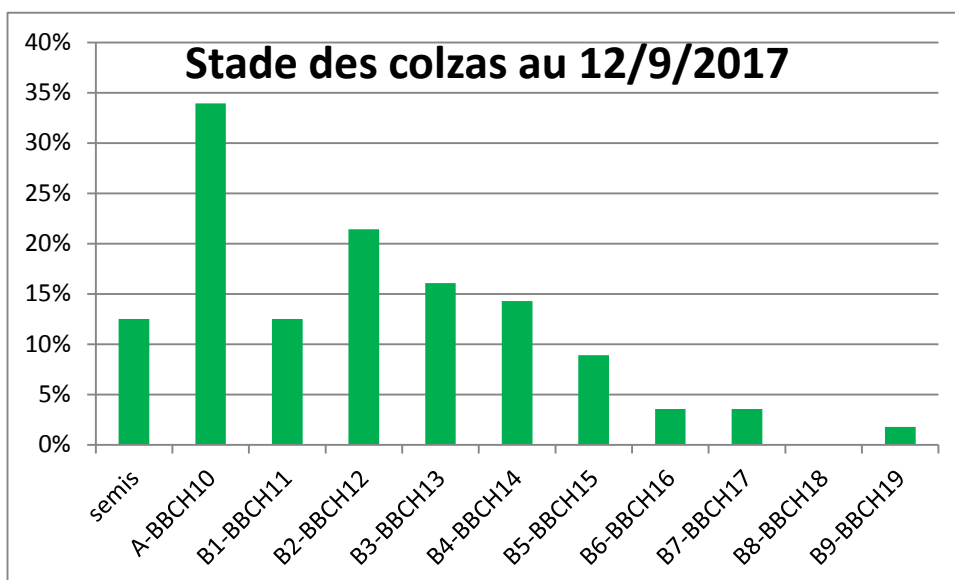


Réseau 2017-2018

Le réseau BSV Bourgogne Franche-Comté est aujourd'hui constitué de 71 parcelles.

Stades des colzas

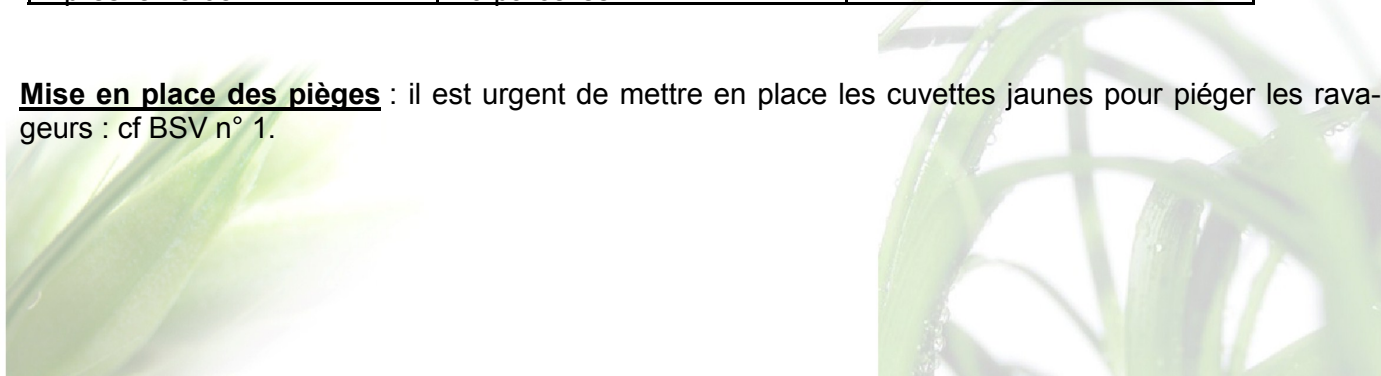
Les semis sont aujourd'hui terminés. La période de semis s'est étalée sur plus d'un mois. Les stades sont donc très hétérogènes, de la levée en cours jusqu'à 9 feuilles.



Période de semis et moyenne des stades des parcelles du réseau actuel

Période de semis	Nombre de parcelles	Stades observés
Avant le 16/08	19 parcelles	De cotylédons à 9 feuilles
Du 16 au 25/08	33 parcelles	De cotylédons à 4 feuilles
Après le 25/08	19 parcelles	De semis à 2 feuilles

Mise en place des pièges : il est urgent de mettre en place les cuvettes jaunes pour piéger les ravageurs : cf BSV n° 1.





Altises

Aujourd'hui les morsures d'altises peuvent provenir soit de la petite soit de la grosse altise. Le seuil de nuisibilité illustré ci-dessous par les 2 photos concerne celui de la petite altise, plus fréquente en ce moment.



(Terres Inovia)



(Terres Inovia)

Si les morsures représentent moins d'un quart de la surface foliaire, la présence d'insectes n'est pas préjudiciable **quel que soit le % de plantes concernées**. Mais, **poursuivre une surveillance régulière** jusqu'à 4 feuilles. Si la culture "patine" soyez vigilant.

Plus de 25 % de la surface foliaire est touchée par les morsures. Si plus de 80 % des plantes sont dans cet état, la culture est en danger, le risque est très élevé.



Grosse altise et petite altise. Différence de taille.

Photo E.Rosselle, 110 Bourgogne

Altises des crucifères ou petites altises

-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

-Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** plus de 25% de la surface végétative détruite.



-Observations :

- Fréquence des morsures d'altises :

61% des parcelles (34/56) signalent des morsures d'altises. Parmi celles-ci, 3 parcelles ont plus de 8 pieds / 10 avec des morsures.

- Intensité des dégâts d'altises sur colza : 1 seule parcelle est notée avec plus de 25% de surface foliaire détruite (30% à Ravières dans le 89) sur l'ensemble de la parcelle. D'autres dégâts restent localisés en bordure.

La fréquence et la pression de ce ravageur est en recul par rapport à la semaine dernière.

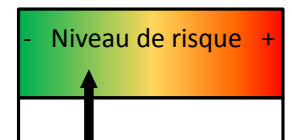
-Analyse du risque :

- pour les colzas qui ont dépassé 3 feuilles, le risque est faible.



- pour les colzas qui sont en cours de levée ou à moins de 3 feuilles, le risque a diminué par rapport à la semaine dernière. Privilégier les observations sur les bordures à proximité d'anciens champs de colza. Le risque est élevé si plus de 8 pieds/10 présentent des morsures **et** si plus de 25% de la surface foliaire est détruite.

La pose de piège (cuvette jaune) permet d'affiner l'évaluation de ce risque.



Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES

Quelques insectes commencent à être capturés dans le réseau.



Grosse altise adulte (Laurent Jung, Terres Inovia)

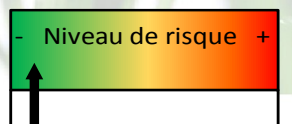
-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

-Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portant des morsures. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

-Observations : sur 60 parcelles renseignées, 5 avec des grosses altises piégées dans la cuvette jaune enterrée, à hauteur de 1 à 3 individus (MONT-SAINT-JEAN (21), TRACY-SUR-LOIRE (58), VILLIERS-SUR-YONNE (58), MOULINS-EN-TONNERROIS (89), VINCELOTES (89)).

-Analyse du risque :

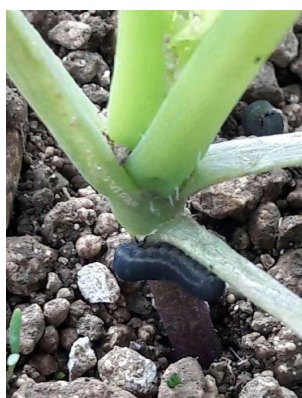
Le risque est encore faible. Il faut continuer à observer régulièrement les parcelles.





Tenthrede de la rave

Larve de tenthrède de la rave sur colza



(Hervé Martin, Seine Yonne)



(Judith Nagopae, CA58)

La jeune larve est translucide, grisâtre à verdâtre. Elle prend son aspect noir en fin de développement au stade où elle est la plus nuisible pour la culture : elle ronge les feuilles à partir de la face inférieure et du bord, ne laissant subsister que les nervures.

Elle occasionne des dégâts foliaires qui peuvent évoluer rapidement et sur une dizaine de jours avant de cesser assez brutalement. Elle est observée surtout le matin, avec la rosée et se trouve parfois au pied du colza.

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

-Seuil de nuisibilité : dégâts supérieurs au quart de la surface foliaire.

-Observations :

En végétation, des larves de tenthrède sont signalées dans 3 parcelles dont une avec 35 % de surface foliaire détruite en bordure de parcelle (PONT SUR YONNE (89)).

-Analyse du risque : Le risque tenthrède reste faible mais localement ce risque est en augmentation. La surveillance est à poursuivre, en particulier dans les zones abritées, à proximité de bois ou d'anciennes parcelles de colzas.



Pucerons verts du pêcher (Myzus persicae)



Pucerons verts du pêcher (et teigne des crucifères) sur feuille de colza.

(E Rosselle, 110 Bourgogne)



Pucerons verts du pêcher à la loupe binoculaire

(Chambre d'agriculture de l'Yonne)



-Période de risque : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Observez méticuleusement sous les feuilles.

-Seuil de nuisibilité : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10.

-Observations : sur 51 parcelles observées, 6 ont des pucerons dont 4 parcelles avec au moins 2 pieds sur 10 porteurs. Ces parcelles sont toutes situées dans l'Yonne. (SAINT-CYR-LES-COLONS (89), FRESNES (89), SAINT-AURICE AUX RICHES HOMMES (89) et MOULINS-EN-TONNERROIS (89))

-Analyse du risque : A surveiller, en observant bien le dessous des feuilles.

Limaces

-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

-Seuil de nuisibilité : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

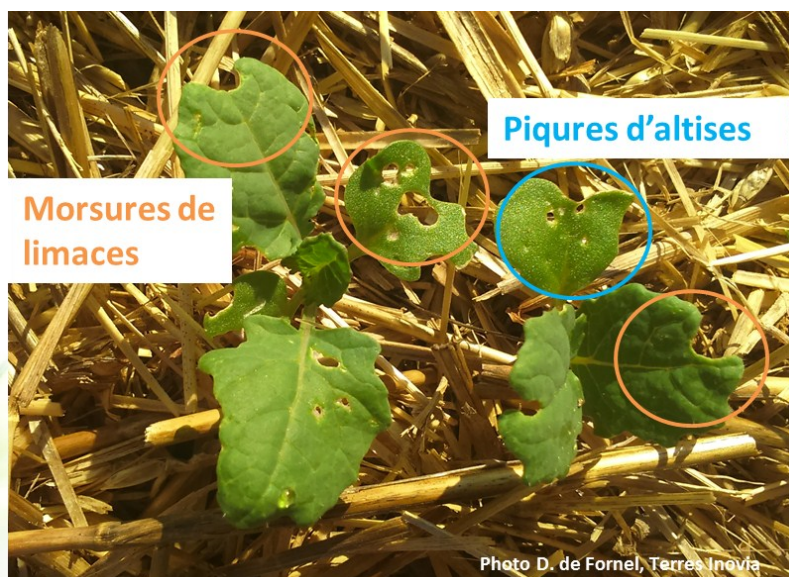
-Observations :

13 parcelles sur 40 observées signalent des dégâts de limaces sur feuille avec de 1 à 20% de surface foliaire détruite.

-Analyse du risque :

Le risque est à gérer au cas par cas mais il peut être important dans certaines parcelles ou zones de parcelles. Après les épisodes pluvieux, si les colzas ont moins de 4 feuilles, il faut rester vigilant.

Attention à ne pas confondre les symptômes de dégâts de limaces / dégâts d'altises :





CEREALES D'HIVER

Lutte contre adventices dans les céréales d'hiver : l'agronomie avant tout

Travail du sol : Optimiser Labour et Faux Semis

Un système de culture simplifié tant au niveau du travail du sol que de la rotation peut contribuer à augmenter de façon significative la présence de graminées d'automne. Dans ces situations, le labour occasionnel peut être une des solutions pour gérer à long terme le salissement des parcelles.

→ Labourer en cas d'échec de désherbage

Dans un contexte de développement des résistances aux herbicides, un labour tous les 3-4 ans est à privilégier en cas de rotations courtes. Le labour est à positionner suite à un échec de désherbage de graminées. Les semences d'adventices produites seront ainsi enfouies en profondeur (cf TAD).

→ En non labour des solutions existent : les « faux semis »

Le labour peut présenter certaines limites : coût élevé, débit de chantier, difficultés techniques (milieux, type de sol...). Quand le retour au labour n'est pas possible ou non souhaité, la technique de faux semis peut présenter une alternative intéressante.

Sol fin rappuyé et humide : une clé de la réussite

En déchaumage ou sur labour un faux-semis demande une préparation fine, superficielle et retassée en surface. Il s'agit d'établir un bon contact terre-graine favorisant la levée des adventices et de garder l'humidité du sol. Le tableau ci-contre présente les différents outils et leur efficacité en faux-semis. Toutefois, la technique ne fonctionne que sur les adventices en mesure de germer.

Quels outils pour un bon faux-semis?		
	Prof. (cm)	Faux-semis
Herse de déchaumage (Ecomulch - Magnum)	1-2	Très bon
Bêches roulantes (Duro Compil)	3-4	Bon
Vibro-déchaumeur (Kongskilde, vibro-till)	3-5	Bon
Déchaumeur à disque indépendant (Vad. Carrier, Agrisem, D]scoMulch)	3-6	Bon
Cover-crop + rouleau	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Cultivateur dents rigides et disques nivelés Lemken, Smarag	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Déchaumeur à socs larges et plats Horsch terrano	4-5	Moyen
	8-10	Faible

Une technique efficace selon la biologie des adventices

La dormance des graines d'adventices est le frein principal à leur bonne levée. Le brome stérile non dormant lève très facilement en été/automne. Le faux semis est donc très efficace. Les vulpins et raygrass ont des dormances plus prononcées et donc seulement une partie du stock semencier d'adventices sera en capacité de germer sur la période fin été/automne. La réussite des faux-semis sera donc plus aléatoire.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 3 du 12 septembre 2017

Destruction du faux-semis et comment éviter les relevées

En interculture, il est possible de détruire mécaniquement les adventices. Cependant le risque de nouveau faux-semis n'est pas négligeable ; il est donc nécessaire de réaliser cette intervention idéalement en conditions sèches. L'autre alternative consiste à combiner un désherbage chimique type glyphosate à un semis direct avec un élément de semis qui viendra perturber le moins possible le lit de semis.

Dans le prochain BSV, rotation et date de semis.

Pour en savoir plus :

<http://www.r-sim.fr>

<http://www.infloweb.fr>



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement